

ARRÊTÉ DE VOIRIE
Portant permission de voirie
le 14 Décembre 2021, D13 Rue des Forges
à Balleroy commune déléguée de Balleroy sur Drôme

Le Maire De Balleroy-sur-Drôme,

VU la demande en date du 26 novembre 2021 par laquelle M. ANCELLE Antoine, entreprise SATO ZI du Martray, rue de l'industrie 14730 GIBERVILLE demande l'autorisation de réaliser des travaux électrique au niveau de la D13- rue des Forges.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route notamment l'article L411-1

ARRÊTE

Article 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

Réservation d'emplacement, au niveau D13- rue des Forges le 14 décembre 2021

à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 - Prescriptions techniques particulières

Stationnement

Le stationnement à ce niveau sera interdit aux véhicules légers ainsi qu'aux poids-lourds le temps des travaux.

Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions.

Article 4 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Le pétitionnaire

Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de BALLEROY-SUR-DRÔME

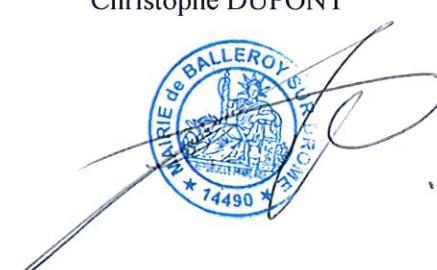
L'Agence Routière de Bayeux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Balleroy-sur-Drôme,

Le 26 novembre 2021.

L'adjoint au Maire,
Christophe DUPONT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe DUPONT", written over and around the municipal seal.